



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2026_070
CCAS - ELECTION DES ADMINISTRATEURS ELUS**

L'an deux mil vingt-six, le 26 mai, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 20 mai 2026, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Véronique LANGLAIS, Maire.

Conseillers en exercice :.....43
Conseillers présents :.....36
Pouvoir(s) :7
Votants :.....43

Conseillers présents :

Mme LANGLAIS Véronique, M. BORDRON Rodolphe, Mme TEMPLE Marie-Laure, M. BOISIAUD Jean-Pierre, Mme BORDRON Anne, M. PERDRIAU Jean-Francois, Mme SANTENAC Rachel, M. CHOLLET Alain, Mme BURON Christelle, M. HOSTIER Gérard, Mme TESSIER Elodie, M. VERGER Albéric, M. BRIAND Tony, M. DERICKXSEN Georges, M. ERMINE Benoit, Mme BANTON Christina, M. SEGUY Frédéric, M. TALINEAU Jean-Marie, M. BLOT Christophe, Mme CHABIN Nathalie, Mme CHARDON Joyce-Eloho, Mme RIVENEAU Annie, Mme PHILIPOT Morgane, Mme BEAUVILLAIN Céline, M. MAINFROID Stéphane, Mme RETHORE Lucie, Mme DELAUNAY Tatiana, Mme CIMIER Marine, M. AUBRY François, Mme JEANNETEAU Charlotte, Mme VIAL Claire, M. GILBERT Georges, M. CHEVALIER Ludovic, M. CHÂTILLON Jean-Yves, Mme LONG-ROSEAU Pascale, Mme COTTIN Séraphine,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

M. BOISTEAU Eric a donné pouvoir à Mme Morgane PHILIPPOT,
Mme JOUANNEAU-FERRON Laetitia a donné pouvoir à Mme Christelle BURON,
M. BODIN Christophe a donné pouvoir à Mme Céline BEAUVILLAIN,
Mme KAYNAR Hatice a donné pouvoir à Mme Marie-Laure TEMPLÉ,
M. GERMAIN Pierre a donné pouvoir à Mme Marine CIMIER,
M. POTIER Timéo a donné pouvoir à m ; Tony BRIAND,
Mme JULÉ Roselyne a donné pouvoir à M. Georges GILBERT,

Secrétaire de séance :

M. Francois AUBRY

DELIBERATION N°DCM2026_070
CCAS - Election des administrateurs élus

Rapporteur : Véronique LANGLAIS

Conformément aux dispositions légales, le nombre d'administrateurs du CCAS a été fixé à 10 par délibération du Conseil Municipal du 22 mars 2026 comme suit :

- Le Maire, comme président de droit,
- 5 membres élus au sein du Conseil Municipal,
- 5 membres nommés par le Maire par arrêté du Maire qui participent à des actions de prévention, d'animation et de développement social menées au sein de la commune.

Les administrateurs issus du Conseil Municipal ont été élus au scrutin secret lors du Conseil Municipal du 22 mars 2026.

A la suite de la démission de Mme Maryline LÉZÉ, il est nécessaire d'élire de nouveau les administrateurs élus issus du Conseil Municipal.

Il est précisé qu'il n'est pas possible de déroger au scrutin secret pour l'élection des membres du conseil d'administration du CCAS.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération DCM2026_032 du Conseil Municipal du 22 mars 2026 fixant le nombre de représentants au Conseil d'administration du CCAS,
Vu la délibération DCM2026_033 du Conseil Municipal du 22 mars 2026 d'élection des administrateur élus du CCAS,
Vu l'arrêté du Maire ARP2026_013 du 7 avril 2026 portant nomination des membres des associations au Conseil d'administration du CCAS,

Considérant que le Président de séance a désigné Mme Charlotte JEANNETEAU et M. François AUBRY comme accessseurs pour procéder au dépouillement,

Considérant qu'une liste unique de candidats comprenant 5 membres représentants est proposée comme suit :

- BORDRON Anne,
- BANTON Christina,
- GERMAIN Pierre,
- JULÉ Roselyne,
- LONG-ROSEAU Pascale,

Considérant qu'il n'est pas possible de déroger au scrutin secret pour l'élection des membres du conseil d'administration du CCAS.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De procéder à la désignation par vote à bulletins secrets, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'administration du CCAS.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

1^{er} tour du scrutin	
Nombre de conseillers présents et représentés (conseillers présents + pouvoirs)	43
Nombre de conseillers présents mais n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) = a-b	43
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés (c - [d+e])	43

Majorité absolue 22

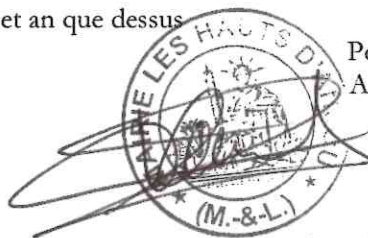
Suffrages obtenus :	
Liste de candidats de Anne BORDRON	43

- Sont donc élus pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS :
 - o BORDRON Anne,
 - o BANTON Christina,
 - o GERMAIN Pierre,
 - o JULÉ Roselyne,
 - o LONG-ROSEAU Pascale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 28 mai 2026



Véronique LANGLAIS
Maire des Hauts-d'Anjou

Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 28 mai 2026

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 28 mai 2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes - sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes - dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.